

# **REPONSES AUX QUESTIONS**

**Référence : 2026DRIBP009**

**Objet de la consultation :**

**OFFRE DE FORMATION COLLECTIVE "DEVELOPPER UN MANAGEMENT PARTICIPATIF POUR MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE"**

**Date et heure limite de remise des plis :**

**17/07/2026 16H :00MN**

**Question 1 :** Faut-il réaliser le sourcing des candidats/bénéficiaires ou est que l'OPCO Santé est en charge de cela ?

- **Réponse :** L'OPCO Santé est en charge de sourcer les établissements et services qui participeraient à l'action de formation. Le prestataire peut y contribuer si son réseau le permet.

**Question 2 :** Bonjour, La participation à l'une des sessions de prise en main de la formation organisée par l'Anact est-elle payante ? Si oui, par qui sont pris en charge les frais pédagogiques ? Chaque intervenant mobilisé sur le marché doit-il y assister ? Merci ?

- **Réponse :** La session de prise en main de la formation organisée par l'Anact n'est pas payante. Chaque intervenant doit obligatoirement y assister.

**Question 3 :** L'accord-cadre est conclu pour 12 mois (avec tacite reconduction) pour un montant de commande limité à 245.760€ HT (pour le lot 1, par exemple). Est-ce que ce montant de commande limité à 245,760.00€ HT est applicable seulement aux 12 premiers mois ?

- **Réponse :** Le montant maximum de commande pour chaque lot correspond au montant maximum sur **toute la durée** du marché (4 ans maximum).